AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D82DAF-BF Regu le 30/09/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 25 septembre 2025 L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames, Messieurs : ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,

Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre,

Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier,

Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,

Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine,

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,

Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne

Conseillers en exercice : 50

Secrétaire de Séance :

GARGOWITSCH Sophie

Présents (titulaires et suppléants) : 32

Pouvoir(s): 12

Votants: 44

N°2025D82DAF: BUDGET GÉNÉRAL - DM N°2

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, expose qu'il convient de prévoir des ouvertures de crédits et des ajustements budgétaires de certains chapitres et opérations pour faire face aux besoins des services au titre de l'exercice 2025 pour le Budget Général de Fumel Vallée du Lot.

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D82DAF-BF Reçu le 30/09/2025

Elle les soumet à l'approbation de l'Assemblée afin de pouvoir procéder à ces opérations présentées dans les tableaux en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération n°2025B28DAF en date du 10 avril 2025 portant vote du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025C62DAF en date du 26 juin 2025 portant décision modificative n°1 du Budget Général 2025 :

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- 1°) Décide de procéder, en décision modificative n°2, aux ouvertures et aux ajustements de crédits présentés dans les tableaux en annexe, au titre de l'exercice 2025, pour le Budget Général de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot;
- 2°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président.



Sophie GARGOWITSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2025

Reçu en Préfecture le : 30 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2025